



Réunion publique

Rénovation urbaine du quartier du Val-Vert

ORDRE DU JOUR

- Des habitants au coeur du projet
- Le « top départ » du projet de renouvellement urbain du Val-Vert
- Les grands axes du projet
- Son calendrier
- Questions avec la salle



DES HABITANTS AU COEUR DU PROJET

En phase études : des réunions régulières avec le conseil citoyen et des ateliers de travail pour partager la vision du quartier

En phase travaux :

- Un **conseil citoyen** pour garantir la participation des habitants aux projets
- Une **charte de la participation** pour fixer les règles en matière de communication / concertation
- Une **maison du projet** pour informer la population
- Des **réunions publiques** et des **permanences** dans le quartier en fonction des chantiers
- Une **boîte à questions/idées** gérée par le conseil citoyen
- Des réunions de **concertation locative** dans chaque immeuble concerné par des travaux



« Top départ » pour un projet avec 4 grandes ambitions

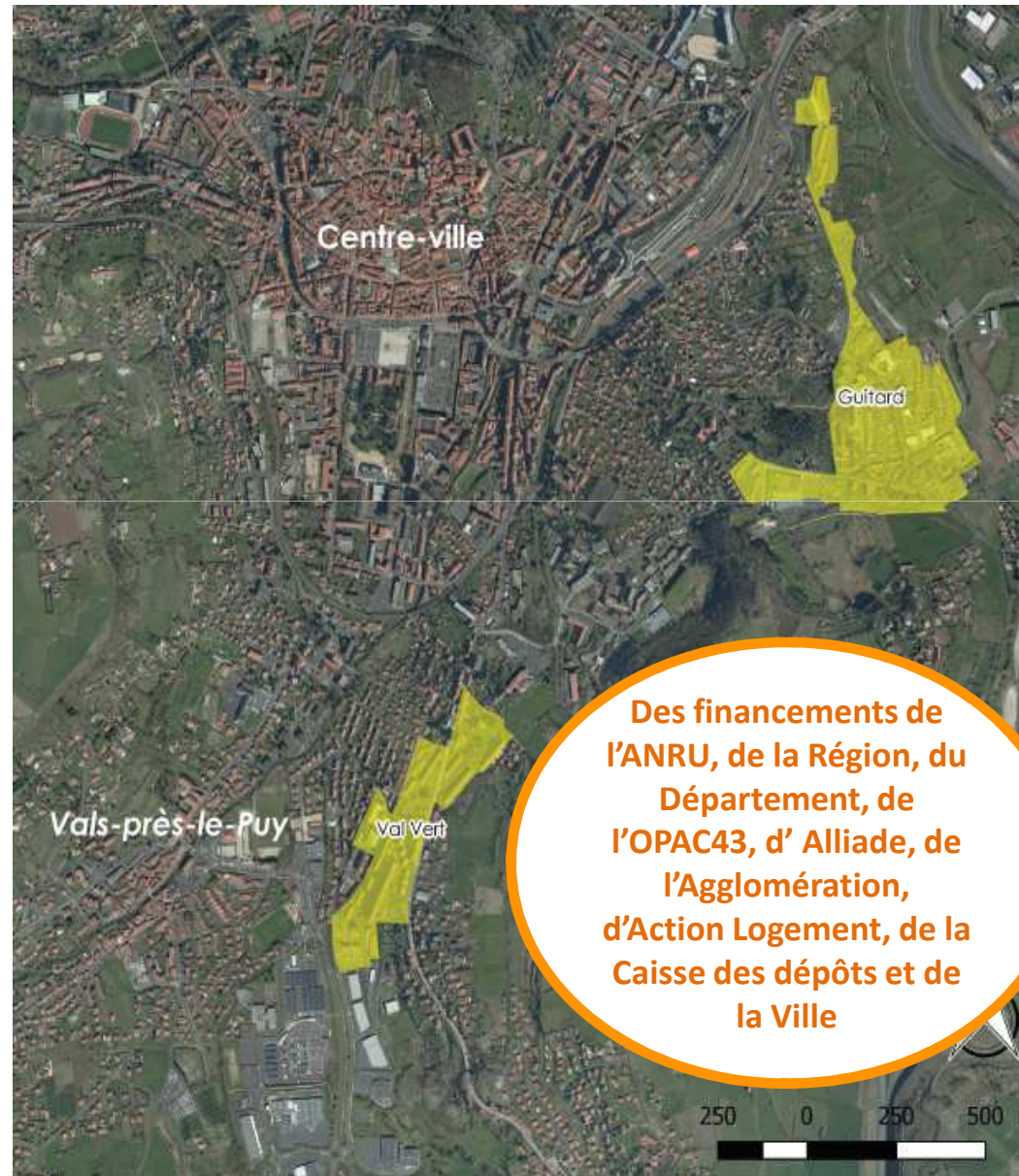
1. **Revaloriser le parc locatif social et Améliorer le cadre de vie des habitants.**
2. **Améliorer l'accessibilité piétonne** (cheminements, trottoirs confortables). **Mettre en valeur les voiries** en leur faisant perdre leur caractère routier.
3. **Conforter le cœur du quartier** en faisant de la place Pébellier et du centre commercial un lieu de vie et de rencontre.
4. **Rénover les équipements du quartier** (salle de sports, école, maison de quartier) et rendre le quartier attractif pour que d'autres services s'y implantent (santé, accueil de jeunes enfants)



Une approche du projet participative
qui associe les habitants et ses
représentants à toutes les phases

Le Val-Vert : une chance d'être retenu par l'ANRU et de bénéficier de financements spécifiques

- ❑ **2000 habitants**
représentant 10% de la population de la ville
- ❑ **Un quartier qui s'est développé dans les années 1950/1960 en pleine période industrielle du Puy**
- ❑ **Aujourd'hui, 528 logements** locatifs sociaux
- ❑ **30 % des logements sociaux de la ville** et 12% de l'agglomération
- ❑ 56% de grands logements
- ❑ **Une population composée à 35% de plus de 65 ans**



Des financements de l'ANRU, de la Région, du Département, de l'OPAC43, d'Alliade, de l'Agglomération, d'Action Logement, de la Caisse des dépôts et de la Ville

LE CALENDRIER



➤ **Juin 2019** : signature de la convention NPNRU avec l'ensemble des partenaires : Etat, ANRU, Région, Département, Agglomération, OPAC, Alliade, Action Logement, Caisse des Dépôts et Consignation

➤ **5 ans pour démarrer** toutes les opérations de rénovation, et environ 8 ans pour tout terminer

➤ **Une information des habitants tout au long du projet**



LES GRANDS AXES DU PROJET

112 logements
démolis

Des voiries
rénovées

Des chemins piétons plus
accessibles et sécurisés

228 logements
rénovés

LE VAL-VERT DE DEMAIN

La modernisation des
équipements publics
existants

98 logements desservis
par un ascenseur

248 pieds d'immeubles
rénovés

Un projet social :
insertion, gestion
urbaine de proximité,
participation des
habitants

De nouveaux
équipements publics



DES LOGEMENTS REQUALIFIÉS

Une réunion d'information par bâtiment avant l'engagement des travaux

60 : Ascenseurs, isolation et aménagement du pied d'immeuble

36 : Changement des fenêtres et chaudières chauffe eau, aménagement des pied d'immeubles

64 : Isolation et aménagement des pieds d'immeubles



50 : Ascenseurs et aménagement du pied d'immeuble

20 : Aménagement du pied d'immeuble

Le Mermoz :
Aménagement du
porche, des balcons,
division de
logements et
aménagement du
pied d'immeuble

DES LOGEMENTS DÉMOLIS ET D'AUTRES RECONSTRUITS

- Les immeubles 40 et 72 seront démolis (2023). En contrepartie, 52 logements locatifs sociaux seront reconstruits hors du quartier (centre ville du Puy, Espaly-Saint-Marcel,)
- Une charte de relogement pour garantir les conditions et droits des locataires
- Sur le quartier, des nouveaux logements seront construits en accession à la propriété ou dans le cadre de programmes locatifs libres
- Des aides pour aider les propriétaires privés à réhabiliter leur logement : une nouvelle OPAH en partenariat avec l'ANAH sur 5 ans à partir de juin 2019



DES ÉQUIPEMENTS RENFORCÉS

Ecole E Piaf,
Relais ados et
centre de loisir :
Réhabilitation
thermique, mise
en accessibilité

Gymnase :
Démolition et
reconstruction
d'un nouvel
équipement
sportif



Maison de
quartier : Une
nouvelle maison
de quartier plus
grande et
accessible

Réserve de
locaux : Pour la
petite enfance
et/ou pour des
locaux de santé

Implantation d'un
city stade
(emplacement à
définir)

DES ESPACES VERTS DE PROXIMITÉ

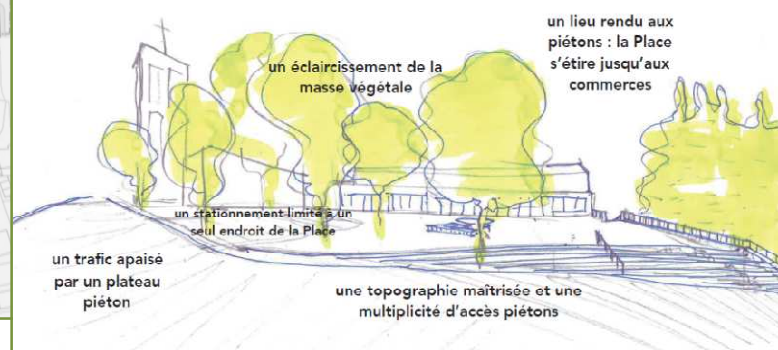
Le square Raffier
réaménagé

Un nouvel espace
vert au sud et un
chemin piéton
vers le centre
commercial de
Chirel



La Place E
Pébellier
réaménagée pour
conforter les
commerces et
sécuriser les
piétons

DES INTENTIONS POUR DEMAIN

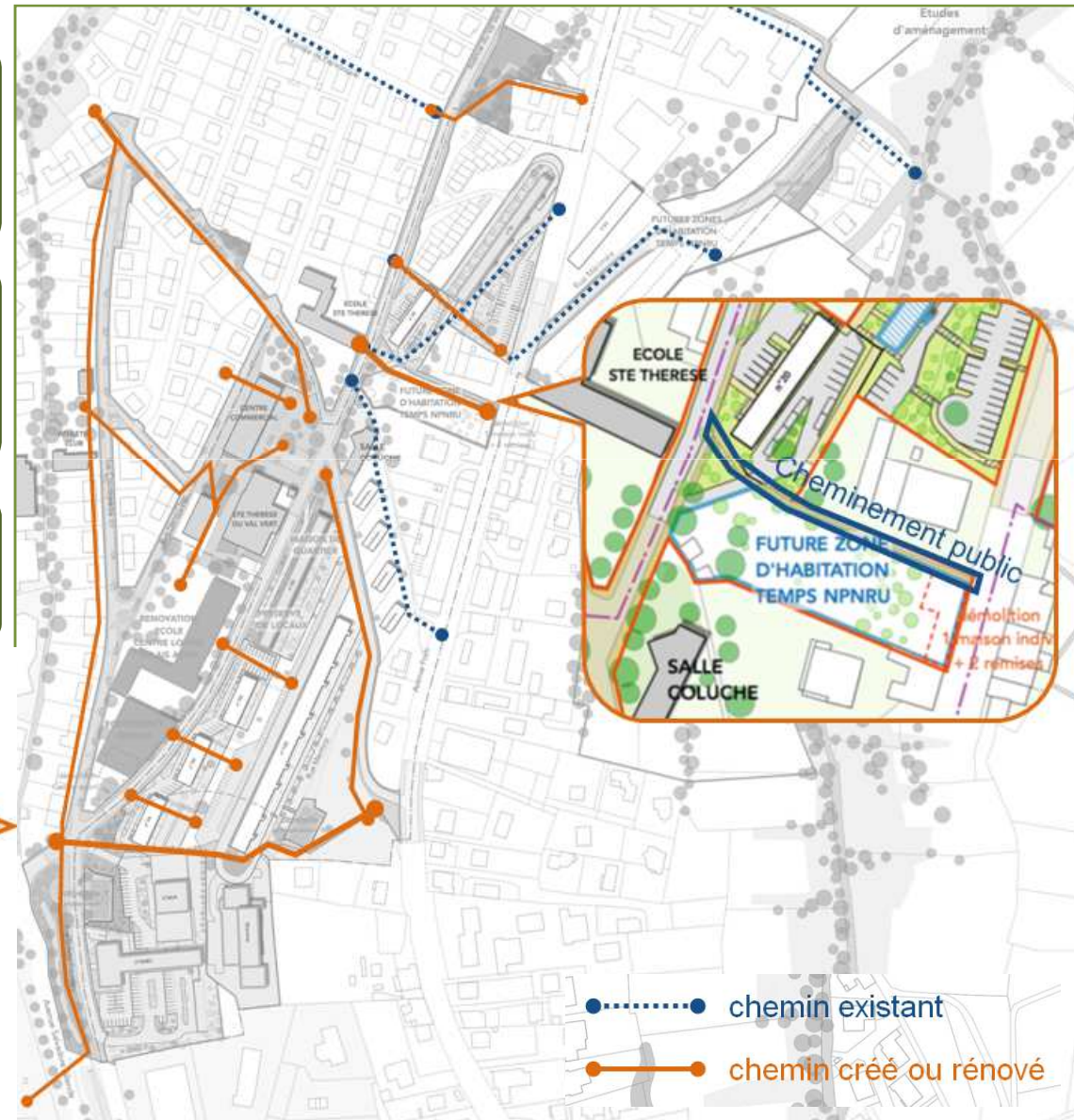


DES CHEMINEMENTS PIÉTONS FACILITÉS

Des cheminements piétons aménagés partout où cela est possible

Pour améliorer les connexions entre le haut et le bas du quartier

Le 108 et le Mermoz mieux connectés à l'Av. du Val-Vert



LES VOIRIES SÉCURISÉES

Elargissement des trottoirs sur l'un des côtés de chaque rue et reprise de l'éclairage public

La sécurisation de l'avenue du Val-vert pour casser la vitesse

Un nombre de places de stationnement maintenu sur le quartier et même légèrement à la hausse



LE FINANCEMENT DE L'OPÉRATION

Un projet de près de 30 M € HT au total :

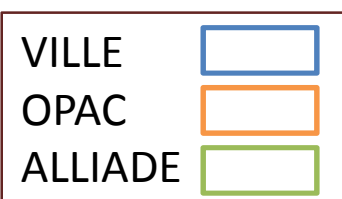
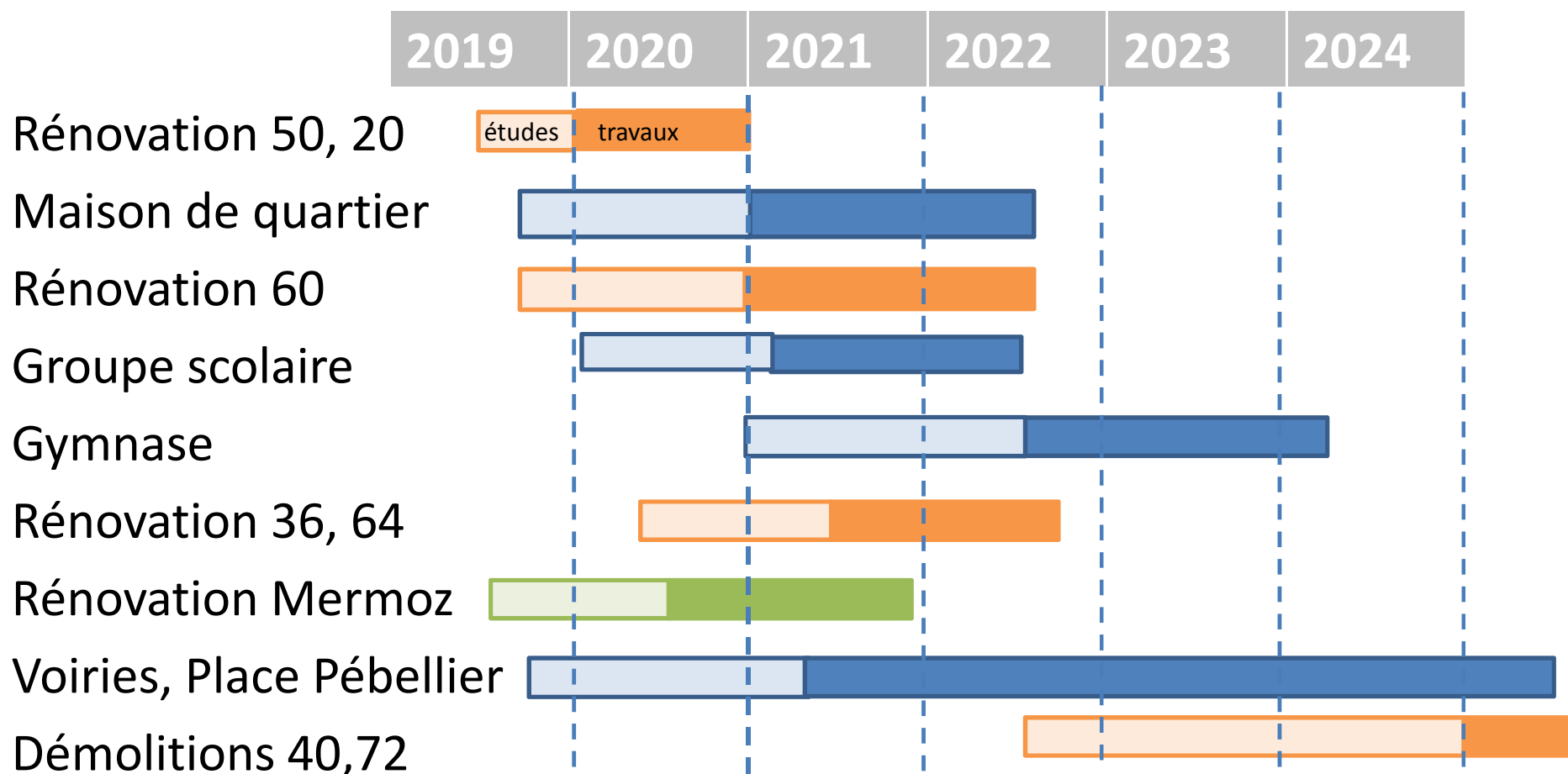
- Démolitions : 2 631 000 €
- Réhabilitations : 5 900 000 €
- Résidentialisations (pieds d'immeubles) : 1 720 000 €
- Equipements publics : 4 350 000 €
- Aménagements (voiries, places, chemins...): 2 710 000 €
- Reconstructions : 11 100 000 €

Des subventions : 10,44 M€

- Etat (ANRU) : 2.7 M €
- Région : 4.74 M €
- Département : 1.5 M €
- Agglomération : 1.5 M €
- Caisse des dépôts : 60 000 €

VILLE DU PUY	7 174 742 € HT
Cout des travaux (espaces publics et bâtiments)	
Montant des subventions	5 411 497 € HT
Reste à charge	1 763 245 € HT
OPAC 43	8 984 345€ HT
Cout des travaux (Démolitions, réhabilitation, aménagement des pieds d'immeubles)	
Montant des subventions	3 657 462 € HT
Reste à charge	5 326 883 € HT
ALLIADE	1 241 763€ HT
Cout des travaux (Réhabilitation, aménagement du pied du Mermoz)	
Montant des subventions	326 313 € HT
Reste à charge	915 450 € HT
Reconstitution de l'offre (hors du quartier)	11 172 814 € HT
Montant des subventions	994 300 € HT
Reste à charge	10 178 514 € HT

LE CALENDRIER (études et travaux)



INSERTION, GESTION URBAINE DE PROXIMITE

Chaque opération de travaux doit permettre l'insertion des habitants :

- Environ 6% des heures travaillées donneront lieu à la signature de contrats de travail avec les habitants des quartiers prioritaires (en priorité)

Une charte de Gestion urbaine de proximité sera signée entre l'agglomération, la ville du Puy-en-Velay, l'Etat, l'OPAC43 et Alliade :

- Une charte pour améliorer le quotidien : propreté, sécurité, ...



L'ASSOCIATION DES HABITANTS

Comment va se passer mon relogement?

Il va y avoir des travaux dans mon immeuble, comment vais-je être informé?

Pour les espaces et équipements publics, comment je serai informé?



Une charte de relogement pour garantir les conditions du relogement des ménages

Une concertation locative sera organisée dans chaque immeuble concerné

Une participation des habitants et usagers sera mise en place pour chaque opération

Une maison du projet, lieu d'information des habitants

Un conseil citoyen pour garantir la parole des habitants